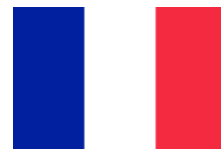


dup

sarl

Diffusion Universelle des poudres



SABLEUSES – GRENAILLEUSES – ABRASIFS : FABRICANT FRANÇAIS depuis 1988

Autoroute A4 sortie N°20 (CHATEAU-THIERRY)

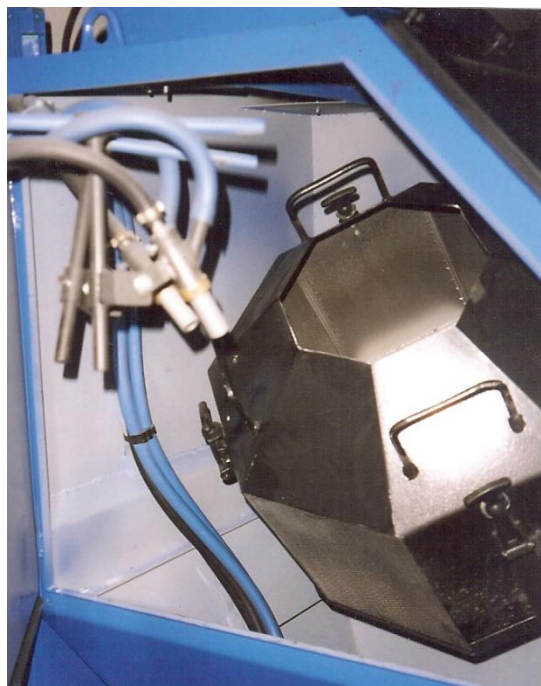
ZI de l'Omois, rue de la Hayette, 02400 BEZU SAINT GERMAIN

Tél. : 03 23 83 29 43 dup-sarl@orange.fr www.dupsableuseabrasif.fr

SABLEUSES/MICROBILLEUSES A TONNEAU CSMT



entièrement automatique
recyclage de l'abrasif en continu
armoire de filtration intégrée
deux buses de sablage indépendantes
mise en route par minuterie
tableau de commande 24 v



RCS MEAUX B 343 403 622 n° TVA : FR 68343403622 Siège social : ZI du Sauvoy, 5 rue St Quirin, 77165 SAINT-SOUPPLETS

Nous vous réservons la propriété des marchandises jusqu'au dernier jour de leur paiement, aux échéances convenues, conformément à la loi 80-335 du 12-05-80. Cependant, les risques sont transférés au client dès la mise à disposition des marchandises. Intérêts contractuels de retard : trois fois le taux d'intérêt légal sur toute somme due à effet de la date de règlement de chaque facture, indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, exigibles sans rappel.



sarl

Diffusion Universelle des poudres

**SABLEUSES – GRENAILLEUSES – ABRASIFS : FABRICANT FRANÇAIS depuis 1988**

Autoroute A4 sortie N°20 (CHATEAU-THIERRY)

ZI de l'Omois, rue de la Hayette, 02400 BEZU SAINT GERMAIN

Tél. : 03 23 83 29 43 dup-sarl@orange.fr www.dupsableuseabrasif.fr

SABLEUSE/MICROBILLEUSE AUTOMATIQUE A TONNEAU TOURNANT – SERIE CSMT

PRINCIPE :

Il s'agit d'une cabine étanche, avec recyclage d'abrasif en continu, et munie d'un panier ou tonneau tournant, dans lequel sont disposées les pièces à traiter, le sablage étant effectué par deux pistolets de sablage type venturi, avec buses en carbure de tungstène (possibilité d'utiliser un ou deux pistolets).

Cette machine est particulièrement adaptée au traitement de petites pièces en vrac.

La machine, entièrement automatique est commandée par une minuterie réglable, avec ventilation temporisée. Une armoire filtre permet la séparation des poussières avec filtration par cartouche et décolmatage pneumatique automatique, séquencé et ajustable, avec un caisson de stockage des poussières.

CARACTERISTIQUES :

- Capacité du tonneau de 5 à 75 Kgs d'acier ; possibilité de tonneaux gigognes
- Armoire filtre intégrée avec décolmatage automatique et stockage des poussières
- Circuit électrique Triphasé 380 V avec neutre
- tableau de bord en 24 volts
- Puissance électrique nécessaire : 2,5 KW
- Motoréducteur
- Serrure temporisée sur ouverture de porte
- Tonneau tournant sur paliers étanches



EQUIPEMENT GENERAL :

- Circuit d'air de sablage, indépendant du circuit d'air de décolmatage
- Manomètre et régulateur sur les deux circuits d'air
- Raccordement air comprimé avec filtre anti humidité et vanne d'arrivée cadenassable
- deux pistolets de sablage indépendants à buse en carbure de tungstène en standard
- Eclairage intérieur par leds et hublot de contrôle
- Minuterie de commande, réglable de 0 à 60 mn, avec temporisation de la ventilation
- Filtration des poussières par cartouche avec décolmatage pneumatique automatique réglable
- Sécurité avec temporisation, coupant l'air en cas d'ouverture de la porte
- Doseurs air/abrasif
- Protection anti dépoli de la vitre par films jetables
- Porte latérale gauche en standard
- Consommation d'air **minimum à 4 bars :**
 - 500 litres/mn avec 2 buses de 5 mm (compresseur de 5 CV)
 - 700 litres/mn avec 2 buses de 6 mm (compresseur de 7 CV)
 - 1.000 litres/mn avec 2 buses de 8 mm (compresseur de 10 CV)
 - 2.400 litres/mn avec 2 buses de 11 mm (compresseur de 24 CV)

RCS MEAUX B 343 403 622 n° TVA : FR 68343403622 Siège social : ZI du Sauvoy, 5 rue St Quirin, 77165 SAINT-SOUPPLETS

Nous vous réservons la propriété des marchandises jusqu'au dernier jour de leur paiement, aux échéances convenues, conformément à la loi 80-335 du 12-05-80. Cependant, les risques sont transférés au client dès la mise à disposition des marchandises. Intérêts contractuels de retard : trois fois le taux d'intérêt légal sur toute somme due à effet de la date de règlement de chaque facture, indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, exigibles sans rappel.